

MINISTRE DES FINANCES

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2025 DU 17 MARS 2026 POUR LA
SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU SUIVI
INDEPENDANT DU C2D PAR LA SOCIETE CIVILE POUR LES EXERCICES 2026 A 2028 ET CLOTURE

Le Ministre des Finances, Maître d'ouvrages du C2D-Pilotage, a reçu un financement du C2D, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de l'audit comptable et financier du Suivi Indépendant du C2D par la Société Civile pour les exercices 2026 à 2028 et clôture

Les Services du Candidat auront pour objet d'exprimer une **opinion professionnelle indépendante** sur la situation financière du suivi indépendant du C2D par la Société Civile à la fin de chaque exercice fiscal. Cet audit sera réalisé pour les exercices 2026, 2027, 2028, et clôture, chaque exercice correspondant à un audit annuel.

Le présent audit a pour objectifs de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur les éléments suivants :

- **les états financiers¹** du Projet / Programme donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet / Programme au cours de la période couverte par l'audit ;
- **les fonds alloués au Projet / Programme** sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité (cf. Annexe 1 – Nomenclature des constats et anomalies).
- **les marchés** ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité
- **le système de contrôle interne** mis en place et utilisé par l'Entité afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet / Programme a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
- **les marchés ont été exécutés** conformément aux prescriptions techniques et selon les normes prévues.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.

Pour l'audit de clôture, l'auditeur devra mener les diligences suivantes :

- Vérifier que la date limite de transfert des fonds du concours sur le compte dédié a été respectée ainsi que la date limite de la dernière demande de transfert ;
- Vérifier que la date limite d'utilisation des fonds du concours à partir du compte dédié du projet a été respectée ainsi que la date limite de soumission des dernières demandes de paiement – les dépenses payées après cette date seront ressorties ;
- S'assurer que les dépenses payées pendant la période de clôture correspondent bien à des travaux et services livrés et réceptionnés par le projet préalablement à leur paiement – les dépenses payées ou engagées pendant la période de clôture correspondant à des travaux et services livrés et réceptionnés après la date limite d'utilisation des fonds seront relevées ;

¹ Le terme générique « états financiers » est utilisé quel que soit le format utilisé par l'Entité : bilan et compte d'exploitation / de résultat, situation d'exécution budgétaire, tableau emplois-ressources, etc.

- Vérifier que les créances relatives au projet à la date de clôture sont justifiées et si des dispositions ont été prises pour leur reversement comme fonds non utilisés
- Vérifier l'existence d'une liste détaillée de tous les biens d'actif immobilisés acquis dans le cadre du projet et s'assurer que les dispositions ont été prises pour le transfert des biens dans le patrimoine de l'Etat (Gouvernement) en conformité avec les règles de gestion des finances publiques applicables aux projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers externes ;
- vérifier que toutes les dettes relatives au projet et éligibles au financement ont été payées et justifiées/ documentées ;
- Vérifier qu'après la date limite d'utilisation des fonds, des dispositions ont été prises pour le reversement des fonds non utilisés du compte dédié et la fermeture du compte dédié du projet ;
- vérifier que tous les engagements donnés par le projet à la date de clôture de la période sont prévus dans les accords de financement.

De façon spécifique, l'auditeur devra s'assurer que,

- les fonds du Concours C2D transférés sur les Comptes du Projet ont été utilisés conformément aux stipulations de la présente Convention, du manuel de procédure de l'Etablissement Payeur et du/des Manuel(s) de Procédures du Projet pour le financement de Dépenses Eligibles et sont affectées exclusivement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées ;
- les fonds du Concours ont été utilisés conformément aux orientations décidées par le Comité Technique Bilatéral et le Comité d'Orientation et de Suivi ;
- la correspondance entre les dépenses réalisées avec les activités mentionnées dans les rapports d'activité / techniques et tout autre document disponible listant les opérations conduites par le bénéficiaire
- Sur la base de la documentation reçue, que les dépenses effectuées sont **réalistes et raisonnables** ;
- le Code des Marchés Publics et les Directives de Passation de Marchés AFD ont été respectées ;
- l'information financière transmise au Comité Technique Bilatéral est fiable, pertinente et utile ;
- l'organisation, le système de contrôle interne, ainsi que la disponibilité d'une documentation acceptable sur les transactions et opérations comptabilisées, permettent une bonne maîtrise des risques opérationnels et fiduciaire ;
- les dispositions juridiques et fiscales, en matière d'impôt, taxes et droits de douanes applicables au suivi indépendant ont été appliquées. Une attention particulière sera portée au traitement fiscal applicable aux rémunérations versées au personnel contractuel et aux consultants du suivi indépendant ; et
- les recommandations formulées par l'audit de l'année précédente ont été suivies. Si la mise en œuvre est partiellement atteinte, l'auditeur devra préciser quelles sont les activités complémentaires à prévoir **en vue de la mise en conformité avant l'année de la clôture du programme**. Pour toutes nouvelles recommandations, l'auditeur devra préciser le destinataire de la recommandation (service responsable) et prioriser la recommandation en fonction de l'importance du dysfonctionnement entraîné ;
- vérifier l'apurement des dépenses non conformes et justifiées relevées pour les exercices précédents dans le cadre de l'audit précédent ainsi que pour les exercices audités.

La supervision, la mise en œuvre et le suivi des programmes sont assurés par un dispositif institutionnel constitué du Comité d'Orientation et de Suivi (COS), du Comité Technique Bilatéral (CTB), du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution (STADE-C2D) et des Maîtres d'Ouvrages des différentes activités.

A ce dispositif s'ajoute le suivi indépendant de la Société Civile conformément à l'approche participative prônée par le Gouvernement, en cohérence avec les Objectifs de Développement du Millénaire et dans le prolongement de la déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide (2005). Une convention de partenariat technique et financier a donc été signée entre le CTB et le mandataire de la Société Civile qu'est la Centrale Syndicale du secteur Public au Cameroun (CSP) en 23 novembre 2017 avec pour objectif de fixer les modalités d'un partenariat entre le CTB et le Bénéficiaire en vue de soutenir les actions de ce dernier dans le cadre du suivi du Contrat de Désendettement et de Développement. Une nouvelle convention a été signée le 14 avril 2021 couvrant la période 2021-2024. Une dernière convention a été signée pour la période allant de janvier 2025 à décembre 2028.

Cette nouvelle forme de suivi a été exercée jusqu'ici par la Centrale Syndicale du secteur Public au Cameroun (CSP), mandatée par la Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile Camerounaise (PLANOSCAM), en tant qu'organisation coordonnant le travail du sous-groupe sur la dette (Plateforme d'Information et d'Action sur la Dette, PFIAD). Pour l'exercice de ses missions, et sur instruction du COS, le Suivi Indépendant – représenté par la CSP – reçoit une subvention annuelle du C2D. Pour les exercices à auditer, le montant global maximum de cette subvention s'élève à 360 000 000 CFA reparti ainsi qu'il suit :

N°	ANNEE	MONTANT
2	2026	120 000 000
3	2027	120 000 000
4	2028	120 000 000
	Cloture	
TOTAL		360 000 000

Depuis la mise en place du Suivi Indépendant du C2D, les activités d'audits/évaluations ont été régulièrement menées par les Cabinet Indépendant ; à savoir :

- Évaluation des activités du suivi indépendant du C2D et des opérations comptables et financières de ses activités sur la période décembre 2007 à décembre 2013 ;
- Audit comptable et financier du Suivi indépendant du C2D pour les exercices 2014-2016 en tranche ferme et 2017-2018 en tranche conditionnelle.
- Audit comptable et financier du Suivi indépendant du C2D couvrant les années 2019-2020 ;
- Audit comptable et financier du Suivi indépendant du C2D pour la période allant de 2021 à 2025

La présente mission d'audit donc s'inscrit en droite ligne des exigences conventionnelles de suivi annuel des opérations financées par les concours C2D. Elle portera sur les activités du suivi indépendant des exercices 2026 à 2028 et clôture.

Le budget estimatif de la prestation est de FCFA 60 000 000 (soixante millions).

Le Ministère des Finances invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études (cabinets d'audit comptable et financier).

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Dossier de Candidature :

Les candidats intéressés par cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir minima :

- ✓ Une lettre de motivation dûment signée, datée ;
- ✓ La déclaration d'intégrité signée (Annexe 1 ci-joint et disponible dans les locaux du Maître d'Ouvrage et sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>) ;
- ✓ L'accord de groupement ou la lettre d'intention de former un groupement et les pouvoirs du mandataire le cas échéant ;
- ✓ Les pièces administratives (organigramme, attestation de conformité fiscale et attestation de non-exclusion des marchés publics)
- ✓ Les références. (Audit des projets réalisées en Afrique sub-saharienne et plus particulièrement au Cameroun).

N.B. :

- a) Pour être validée, chaque référence en prestation d'audit comptable et financier devra être justifiée par
 1. la première et la dernière page du Contrat et tout autre page faisant ressortir le montant du contrat, le montant de financement du projet ;
 2. la photocopie du procès-verbal de réception, ou du certificat de bonne fin délivrée par les services du Maître d'Ouvrage, ou de l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin,
 3. la preuve d'audit des projets d'un montant total de financement similaire à celui du Suivi Indépendant, réalisés en Afrique sub-saharienne au cours des cinq dernières années (pages du contrat faisant ressortir le montant de financement du projet) .
- b) Une entité ne peut pas être membre de plus d'un groupement.

Pour chaque référence, les copies de la première et de la dernière page ainsi que la photocopie du procès-verbal de réception, ou du certificat de bonne fin ou de l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin devront être mis ensemble et séparé d'autres référence par des intercalaire en couleur.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement.

Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

NB : Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- ✓ une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- ✓ une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de projet d'accord de Groupement.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- ✓ De l'ampleur des marchés : Les candidats présenteront des références dans les prestations d'audit des projets ou programme publics d'un montant total de financement similaire à celui du Suivi Indépendant (400 000 000), réalisées dans l'Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années ;
- ✓ De la nature des Services : Audit technique ou comptable ou financier
- ✓ Du domaine et de l'expertise technique : Les candidats présenteront des références en audit au sein desquelles ils ont mobilisé une équipe d'experts-auditeurs et préciseront l'articulation en matière de mobilisation des différents profils d'experts mobilisés (précisions sur le poste occupé et le rôle joué dans la mission) ;
- ✓ Du contexte géographique : les candidats présenteront des références en Afrique subsaharienne, les références de mission au Cameroun seront particulièrement appréciées.

La langue utilisée dans le cadre de ces prestations peut être en langue anglaise ou en langue française.

Le *Ministre des Finances* dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt rédigés en français ou en anglais seront déposés en quatre (04) copies dont (01) original et trois (03) copies marquées comme tels (« copie ») sous pli fermé et scellé au STADE-C2D s/c du Ministère des Finances sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, au plus tard le **08 APR 2026** à 15 heures. Le dossier de candidature comportera également une version numérique de l'offre, déposée sur une clé USB ou un CD-rom. Les dossiers de candidature devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° **00001** /AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2025 DU **17 MARS 2026** POUR LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU SUIVI INDEPENDANT DU C2D PAR LA SOCIETE CIVILE POUR LES EXERCICES 2026 A 2028 ET CLOTURE

« NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse et aux horaires mentionnées ci-dessous : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Finances – STADE- C2D, sis à Nlongkak face OMS au RDC de l'immeuble OYILI, BP 33232 Yaoundé, Tél. : (237) 22 20 30 58, Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

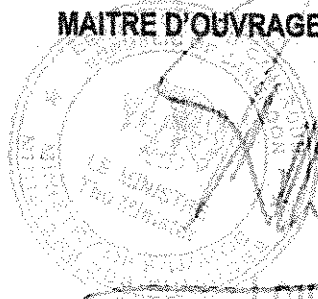
Yaoundé, le

LE MINISTRE DES FINANCES

MAITRE D'OUVRAGE DU C2D PILOTAGE

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI



- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Annexe à la Manifestation d'Intérêt

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé¹ _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
 - 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

¹ Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

² Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

⁴ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁵.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà*]

⁵ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

attribué) de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom⁶, tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
- 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom⁶, les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ : _____

Signature : _____

En date du : _____

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

MINISTRY OF FINANCE

NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST

N° 12000001 /AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/ 2025 OF 37 MARS 2026 FOR THE
SELECTION OF A FIRM TO CONDUCT THE ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE INDEPENDENT
MONITORING OF THE C2D BY THE CIVIL SOCIETY FOR THE FINANCIAL YEARS 2026 TO 2028 AND
CLOSING.

The Minister of Finance, project owner of C2D-Pilotage, has received funding from C2D, and intends to use part of the amount to carry out the accounting and financial audit of the independent monitoring of the C2D by the civil society for the financial years 2026 to 2028 and closing.

The Candidate's Services will aim to provide an independent professional opinion on the financial situation of the independent monitoring of the C2D by the Civil Society at the end of each fiscal year. This audit will be conducted for the 2026, 2027, 2028, and closing fiscal years, with each year corresponding to an annual audit.

The objectives of this audit are to enable the auditor to provide a professional opinion on the following:

- **The Project's financial** statements present fairly, in all material respects, the actual expenditures incurred and revenues actually received for the Project during the period covered by the audit;
- **The funds allocated** to the Project are, in all material respects, used in accordance with the applicable contractual conditions; the expenditure complies with the rules of sound financial management, assessed in particular with regard to the eligibility criteria (see Appendix 1 – Nomenclature of findings and anomalies);
- **The Contracts** have been awarded in accordance with the rules in force and in accordance with the principles of economy, efficiency, transparency and equity;
- **The internal control system** established and used by the Entity to manage risks related to the achievement of the objectives of the Project was adequately designed and functioned effectively during the period covered by the audit;
- **The contracts** were executed in accordance with the technical requirements and according to the standards laid down.

The auditor will also have to make recommendations on different aspects of the audit.

For the closing audit, the auditor must perform the following procedures:

- Verify that the deadline for transferring grant funds to the dedicated account has been met, as well as the deadline for the last transfer request;
- Verify that the deadline for using grant funds from the project's dedicated account has been met, as well as the deadline for submitting the last payment requests – expenses paid after this date will be identified;
- Ensure that expenses paid during the closing period correspond to work and services delivered and received by the project prior to payment – expenses paid or incurred during the closing period

Call for the Expression of Interest

corresponding to work and services delivered and received after the deadline for using funds will be identified.

- Verify that project receivables at the closing date are substantiated and that arrangements have been made for their return as unused funds.
- Verify the existence of a detailed list of all fixed assets acquired under the project and ensure that arrangements have been made for the transfer of these assets to the State (Government) in accordance with the public finance management rules applicable to projects financed by external Technical and Financial Partners.
- Verify that all project-related debts eligible for financing have been paid and substantiated/documentated.
- Verify that, after the deadline for utilizing the funds, arrangements have been made for the return of unused funds from the dedicated account and the closure of the project's dedicated account.
- Verify that all commitments made by the project at the closing date are stipulated in the financing agreements.

Specifically, the auditor must ensure that ;

- the grant funds transferred to the Project Accounts have been used in accordance with the provisions of this Agreement, the Paying Institution's Procedures Manual, and the Project Procedures Manual(s) for financing Eligible Expenditure;
- the grant funds have been used in accordance with the guidelines established by the Bilateral Technical Committee and the Steering and Monitoring Committee;
- the Procurement Guidelines (Public Procurement Code) have been complied with;
- all necessary files, accounts, and records have been maintained for the various program-related operations;
- the relevant supporting documents and accounting records for disbursements are available;
- the financial information submitted to the Bilateral Technical Committee is reliable, and useful;
- the legal and tax provisions relating to taxes, duties, and customs fees applicable to independent monitoring have been applied. Particular attention will be paid to the tax treatment applicable to remuneration paid to contract staff and independent monitoring consultants ; and
- The recommendations made during the previous year's audit have been followed. If implementation is only partially achieved, the auditor must specify the additional activities required to achieve full compliance before the program's closing year. For any new recommendations, the auditor must specify the recipient of the recommendation (responsible department) and prioritize it based on the severity of the resulting deficiency;
- the clearance of non-compliant and justified expenditures identified for previous fiscal years in the context of the previous audit, as well as for the audited fiscal years.

The supervision, implementation, and monitoring of the programs are ensured by an institutional framework comprised of the Steering and Monitoring Committee (COS), the Bilateral Technical Committee (CTB), the Technical Secretariat for Dedicated Implementation Support (STADE-C2D), and the project owners of the various activities.

In addition to this mechanism, independent monitoring by Civil Society is carried out in accordance with the participatory approach advocated by the Government, consistent with the Millennium Development Goals and following on from the Paris Declaration on Aid Effectiveness (2005). A technical and financial partnership

Call for the Expression of Interest

agreement was therefore signed between the CTB and the representative of Civil Society, the Public Sector Trade Union Confederation in Cameroon (CSP), on November 23, 2017, with the objective of establishing the terms of a partnership between the CTB and the Beneficiary to support the latter's actions within the framework of monitoring the Debt Reduction and Development Contract. A new agreement was signed on April 14, 2021, covering the period 2021-2024. A final agreement was signed for the period from January 2025 to December 2028.

This new form of monitoring has so far been carried out by the Public Sector Trade Union Confederation in Cameroon (CSP), mandated by the National Platform of Cameroonian Civil Society Organizations (PLANOSCAM), as the coordinating body for the work of the debt subgroup (Debt Information and Action Platform, PFIAD). To carry out its missions, and on the instructions of the COS (Superior Council of the Environment), the Independent Monitoring – represented by the CSP – receives an annual grant from the C2D (Debt Reduction and Development Contract). For the fiscal years to be audited, the total maximum amount of this grant is 360,000,000 CFA francs, allocated as follows:

N°	ANNEE	MONTANT
2	2026	120 000 000
3	2027	120 000 000
4	2028	120 000 000
	Cloture	
TOTAL		360 000 000

Since the implementation of the Independent Monitoring of the C2D (Debt Reduction and Development Contract), audit/evaluation activities have been regularly conducted by independent firms, namely:

- Evaluation of the activities of the Independent Monitoring of the C2D and the accounting and financial operations related to its activities for the period December 2007 to December 2013;
- Accounting and financial audit of the Independent Monitoring of the C2D for the fiscal years 2014-2016 (firm tranche) and 2017-2018 (conditional tranche);
- Accounting and financial audit of the Independent Monitoring of the C2D covering the years 2019-2020;
- Accounting and financial audit of the Independent Monitoring of the C2D for the period from 2021 to 2025

The estimated budget for the service is FCFA 60,000,000 (sixty million).

The Ministry of Finance invites Applicants to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expressions of Interest is addressed to design Study firms (Accounting and Financial Audit Firms).

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Procurement Financed by the AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>

Application File:

Candidates interested in this Call for Expression of Interest must provide at least:

Call for the Expression of Interest

- ✓ A cover letter duly signed, dated;
- ✓ The signed declaration of integrity (Appendix 1 attached and available at the Client's premises and on the AFD website: <http://www.afd.fr>);
- ✓ The consortium agreement or the letter of intent to form a consortium and the powers of the agent, if applicable;
- ✓ Administrative documents (organigram, Attestation of fiscal conformity and certificate of non-exclusion from public contracts)
- ✓ References. (audit of projects carried out in sub-Saharan Africa and more particularly in Cameroon).

N.B.:

- a) To be validated, each reference in accounting and financial audit services must be justified by
 1. The first and last page of the Contract and any other page showing the amount of the contract;
 2. A photocopy of the acceptance report, or the completion certificate issued by the services of the Project Owner, or the certificate of release of the completion bond,
 3. Proof of audit of projects with a total amount of financing similar to that of the Independent monitoring, carried out in sub-Saharan Africa over the last five years (pages of the contract highlighting the amount of project funding).
- b) An entity cannot be a member of more than one group.

For each reference, copies of the first and last page as well as a photocopy of the receipt report, or certificate of completion or certificate of release of the completion bond must be put together and separated from other references by coloured dividers.

Applicants may only submit one application in their own name or as part of a Consortium.

If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. On the other hand, the same Subcontractor may participate in several applications.

NB : If the Candidate is formed as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- ✓ a copy of the Grouping agreement concluded by all of its members, or
- ✓ a letter of intent to form a Grouping, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Grouping agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references of recent and similar services.

The similar character of the references will be analyzed according to:

- ✓ The nature of the Services; Candidates will present references in the audit services of public projects or programs with a total amount of funding similar to that of Independent monitoring (400 000 000), carried out in sub-Saharan Africa over the last five years;

Call for the Expression of Interest

- ✓ The nature of the Services: Technical, accounting or financial audit ;
- ✓ Domain and technical expertise; Candidates will present references in which they have mobilized a team of expert auditors and will specify the articulation in terms of mobilization of the different profiles of experts mobilized (details on the position held and the role played in the mission);
- ✓ Geographic context; candidates will present references in sub-Saharan Africa, mission references in Cameroon will be particularly appreciated.

The language used in the context of these services may be in English or in French.

The Ministry of Finance will draw up a shortlist of a maximum of six (6) Candidates, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the Services required.

Applications written in French or English will be submitted in four (04) copies including (01) original and three (03) copies marked as such ("copy") in a closed and sealed envelope at STADE-C2D s/c of Ministry of Finance located in Nlongkak opposite WHO on the ground floor of the OYILI building, no later than -----

~~0-8 APR 2021~~ The application file will also include a digital version of the offer, placed on a USB key or CD-rom. Applications should bear the following statement

**NOTICE OF CALL FOR THE EXPRESSION OF INTEREST N° 000001 /AAMI/MINFI/CTB-
C2D/STADE-C2D/ 2025 OF ----- FOR THE SELECTION OF A FIRM TO
CONDUCT THE ACCOUNTING AND FINANCIAL AUDIT OF THE INDEPENDENT MONITORING OF
THE C2D BY THE CIVIL SOCIETY FOR THE FINANCIAL YEARS 2026 TO 2028 AND CLOSING**

« NB : To be opened only during the bid opening session ».

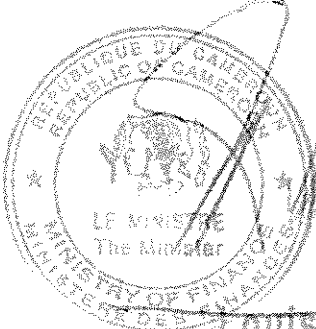
Interested Candidates can obtain additional information at the address and at the times mentioned below:
Additional information can be obtained during working hours at the Ministry of Finance – STADE-C2D, located in Nlongkak opposite OMS on the ground floor of the OYILI building, BP: 33232 Yaoundé, Tel. : (237) 22 20 30 58, Email: minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com.

Yaounde, the 17 MARS 2026

**THE MINISTER OF FINANCE
PROJECT OWNER OF C2D STEERING**

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication)
- DG MARKET (pour publication)
- MINFI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE


Louis Paul MOTAZE

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of the offer or proposal _____ (the "Contract")

To: _____ (the "Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the French Development Agency (AFD) only finances the Client's projects on its own terms which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Client. The Contracting Authority retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the Procurement process and its execution. As a result, there can be no legal relationship between AFD and our company, our group, and our subcontractors. Depending on whether it is a contract for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as the Client, Contractor or Buyer.
2. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf, nor any of our group members, nor any of our subcontractors, are in any of the following situations:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - 2.2 Have been the subject, for less than five years, of a final administrative sanction, a final conviction pronounced by a competent authority, or any other out-of-court resolution having in particular an extinguishing effect of the public prosecution, either (i) in the country in which we are established, (ii) in the country where the Contract was performed, (iii) in the context of the award or performance of a contract financed by the AFD, (iv) issued by an institution of the European Union or (v) issued by a competent authority in France, for:
 - a) Prohibited Practices, as defined in Article 6.1 below, or for any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a sanction, conviction, or out-of-court resolution, we have the possibility of attaching additional information, such as a compliance program, to this Integrity Statement, to justify that we (or the person acting on our behalf, the member of our group, or our subcontractor) consider that the sanction, conviction or resolution is not relevant to the Contract, if applicable);
 - b) participation in a criminal organisation, terrorist offences or offences related to terrorist activities, child labour, or other offences related to trafficking in human beings;;
 - c) have created an entity in a different jurisdiction with the intention of evading tax, social security or any other legal obligation applicable in the territory in which its registered office, central administration or principal place of business is located or (ii) for the fact of being an entity created with the intention of avoiding such obligations;;
 - 2.3 Have been the subject of a termination pronounced at its exclusive fault in the last five years due to a serious or persistent breach of its contractual obligations during the performance of a contract, provided that this termination has not been the subject of a dispute on its part that is being processed or that has given rise to a court decision reversing the termination at its exclusive fault;
 - 2.4 Be the subject of an ineligibility measure taken by one of the multilateral development banks that are signatories to the mutual recognition agreement of 9 April 2010 (in the event of such an ineligibility measure, we may attach to this Integrity Statement additional information that would allow it to be considered that this ineligibility measure is not relevant in the context of the Contract), if applicable;;
 - 2.5 Have not fulfilled our obligations relating to the payment of taxes or social security contributions in accordance with the legal provisions of our country of establishment, or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Producing false documents or making false statement(s) by providing the information required by the Employer in connection with this Contract award and award process.
3. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of our group members, nor any of our subcontractors, nor our direct or indirect shareholders, nor our subsidiaries, acting with our knowledge or consent::

- 3.1 is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to individual sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
- 3.2 is directly or indirectly targeted, controlled by, or acts in the name of or on behalf of a person or entity subject to sectoral sanctions measures adopted by the United Nations, the European Union and/or France;
- 3.3 is ineligible for the implementation of the project due to any other international sanctions measure pronounced by the United Nations, the European Union or France.
4. We certify that neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our consortium, nor any of our subcontractors, are [nor have we been (in the event of the refinancing of a contract already awarded)] in any of the following situations of conflict of interest:
 - 4.1 Be a shareholder controlling the Project Owner or a subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.2 Have a business or family relationship with a member of the Client's services involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 4.3 Control or be controlled by another candidate, tenderer or consultant, be under the control of the same company as another candidate, tenderer or consultant, receive from another candidate, tenderer or consultant or award grants directly or indirectly to another candidate, tenderer or consultant, have the same legal representative as another candidate, tenderer or consultant, directly or indirectly maintain contacts with another candidate, tenderer or consultant allowing us (i) to have given, and/or to give access to information contained in our respective applications, tenders or proposals likely to distort competition, (ii) to influence them, or (iii) to influence the decisions of the Client;
 - 4.4 Be engaged for an intellectual services mission which, by its nature, is or could be incompatible with the mission envisaged on behalf of the Project Owner;
 - 4.5 Have prepared, or have been associated with a natural or legal person who has prepared specifications, terms of reference and other documents that have been used in the context of the procedure for the award of this Contract, and which contain provisions likely to favour an application, offer or proposal;
 - 4.6 Have access or had access to, have prepared oneself, be or have been associated with a natural or legal person who has access, had access to, or prepared specifications, plans, calculations, studies and other documents that have not been communicated to all candidates, tenderers or consultants in the context of this Procurement, and which thus confer an undue competitive advantage;
 - 4.7 In the case of a procedure for the award of a Contract for works, equipment or supplies, be recruited yourself, or must be recruited (or that one of the companies with which we are affiliated is, or must be), to supervise or control the services in the context of the Contract.
5. If we are a public institution or a public company, in order to participate in a competitive tendering procedure, we certify that we have legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
6. As part of the award and performance of the Contract:
 - 6.1 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of the members of our group, nor any of our subcontractors, have committed or will commit any Prohibited Practices as defined in the document entitled "AFD Group's General Policy on the Prevention and Fight against Prohibited Practices", available on AFD's website.
 - 6.2 Neither we, nor anyone acting on our behalf², nor any of our consortium members, nor any of our subcontractors, will acquire or supply [have acquired or supplied (in the case of refinancing of a contract already awarded)] any equipment or intervene [have intervened (in the case of refinancing of a contract already awarded)] in areas under UN embargo, of the European Union or France.
7. We undertake to, and we undertake to, anyone acting on our behalf², any member of our group, any subcontractor undertake to:
 - 7.1 comply with the environmental standards recognized by the international community, including the international conventions for the protection of the environment, and in particular to take all reasonable measures to avoid or limit the adverse effects on vegetation, biodiversity, soil, groundwater and surface water tables, and on people

and property, resulting from pollution, noise, vibration, traffic and other effects resulting from our activities, consistent with the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out.

- 7.2 implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Employer, and that emissions, surface discharges and effluents produced by our activities comply with the limits, specifications or requirements applicable to the Market.
- 7.3 respect workers' rights relating to wages, working hours, rest and holidays, overtime, minimum age, regular payments, compensation and benefits in accordance with internationally recognised standards, including the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO), in line with the laws and regulations applicable to the country where the Market is carried out; indicate these elements in a document annexed to the employment contracts of our employees and at the disposal of the Client; and respect and facilitate workers' rights to organize and set up a complaint handling mechanism for direct or indirect workers.
- 7.4 Establish practices of non-discrimination and equal opportunities, and ensure the prohibition of child labour and forced labour.
- 7.5 maintain a record for each local staff member of the hours worked by each person, the type of work, the wages paid and the training attended, and that these records are available at all times for review by the Employer and authorized government officials, in compliance with the laws and regulations applicable to the protection of personal data in the country where the Contract is performed.
8. We, whoever acting on our behalf, the members of our consortium, our subcontractors, our direct or indirect shareholders, and our subsidiaries, authorize AFD to conduct investigations, and in particular to examine the documents and accounting documents relating to the award and performance of the Contract, including, but not limited to, our internal processes and procedures related to compliance with international sanctions imposed by the United Nations, the European Union and/or France, and to have them verified by auditors appointed by the AFD.
9. We declare that we have paid, or will pay, commissions, benefits, fees, gratuities or costs in connection with the procurement process or the performance of the Contract for the benefit of the following third party(ies) (such as an intermediary/agent)(*):

Name of Beneficiary	Contacts	Motive	Amount (Precise the currency)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*): If no amount has been paid or is not to be paid, indicate "None".

10. We undertake to communicate without delay to the Client, who will inform AFD, any change in the situation with regard to the foregoing points, including in the event of any sanction or embargo measure adopted by the United Nations, the European Union and/or France following our signature of this Declaration.

Name: _____ As: _____

Duly authorized to sign for and on behalf of: _____

Signature : _____

Dated : _____